

Producteurs, transformateurs et distributeurs signent la « charte d'engagement »

© 14/11/2017 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Au ministère de l'agriculture mardi 14 novembre 2017, Stéphane Travert a réuni 18 organisations et syndicats pour qu'ils signent la charte d'engagement « pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition ». Cet engagement politique résultant du premier chantier des Etats généraux de l'alimentation vise à rendre loyales les négociations commerciales en cours, en attendant une révision de la loi courant 2018.



Autour de Stéphane Travert et Benjamin Griveaux, les 18 signataires de la charte d'engagement pour une équitable répartition de la valeur, réunis au ministère de l'agriculture le 14 novembre 2017. (©Terre-net Média)

« Enfin ! » comme l'a rappelé Jérémie Decerle, président de Jeunes agriculteurs, aussitôt après avoir apposé sa signature. Mardi 14 novembre 2017, 18 représentants des agriculteurs, de l'industrie agroalimentaire, de la coopération agricole et de la distribution ont, à l'invitation du **ministre de l'agriculture**, signé une « **charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières** ».

Les signataires de la charte

Pour la production agricole :

Bernard Lannes, président de la **Coordination rurale**
Christiane Lambert, présidente de la **FNSEA**
Jean Mouzat, président du **Modéf**
Claude Cochonneau, président de l'**APCA**
Jérémy Decerle, président de **Jeunes agriculteurs**
Nicolas Girod, secrétaire national de la **Confédération paysanne**

Pour les transformateurs :

Michel Prugue, président de **Coop de France**
Jean-Philippe Girard, président de l'**Ania**
Christine Barthe, déléguée générale de la **FEEF**

Pour les distributeurs :

Serge Papin, PDG de **Système U**
Michel Biero, gérant des achats de **Lidl**
Michel-Edouard Leclerc, PDG du groupe **Leclerc**

Stéphane de Fontenay, représentant d'**Intermarché**
Claude Rlsac, directeur des affaires extérieures du groupe **Casino**
Laurent Vallée, secrétaire général du groupe **Carrefour**
Gérard Pachou, directeur général de Provera (**Cora**)
Jacques Creyssel, délégué général de la **FCD**
Franck Geretzhuber, secrétaire général d'**Auchan** Retail France

Cette charte constitue une « nouvelle étape » au premier chantier des **Etats généraux de l'alimentation**. En attendant la loi promise par Emmanuel Macron le 11 octobre 2017 à Rungis permettant de **rééquilibrer les contrats commerciaux** dans la chaîne alimentaire, le ministre de l'agriculture avait proposé à tous les acteurs de s'engager pour des **négociations commerciales** loyales « dans l'esprit des EGA et de cette future loi ».

Accompagné de **Benjamin Griveaux**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Stéphane Travert a fait de cette signature un rendez-vous quasiment aussi solennel que l'intervention d'Emmanuel Macron à Rungis, un moment « historique » diront même le ministre et certains signataires.

Une signature « historique » ? Pas vraiment...

Historique ? En fait pas vraiment. Certes, Stéphane Travert s'est félicité d'avoir réuni tous les acteurs. La plupart des signataires l'ont d'ailleurs justement félicité pour son opiniâtreté à tous les réunir autour d'un même document. « Il ne manque personne autour de la table. » Pourtant, certains pourront regretter que, en aval des filières, les entreprises des marchés de gros et de détail, de même que les acteurs de la restauration collective privée, n'aient pas été associés à la démarche.

Par ailleurs, et c'est encore le ministre qui le dit, « cette charte n'invente rien sur le fond : elle traduit de manière concrète et dans l'attente d'étapes à venir, l'état d'esprit nouveau qui a marqué la première phase » des Etats généraux. « A défaut d'être un document juridiquement opposable, c'est un engagement politique et moral de votre part. » Les plus sceptiques connaissent bien l'adage : les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

En attendant la loi promise pour le premier semestre 2018

Parmi les distributeurs, Michel-Edouard Leclerc n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler, après avoir signé le document, qu'il n'était pas favorable à cette démarche. Le patron du groupe éponyme « aurait préféré une inversion du processus » en se servant d'abord d'une montée en gamme des produits agricoles et agroalimentaires pour « justifier une rémunération plus digne des producteurs ». Comme si une « digne rémunération » des producteurs n'allait pas de soi...

Aussi, une telle signature est-elle « historique » alors qu'elle ne vise qu'à faire respecter temporairement un juste retour de la valeur ajoutée aux agriculteurs ? La charte voulue par le ministre et les agriculteurs est là en attendant la loi promise par Emmanuel Macron au premier semestre 2018. Les agriculteurs, qui subissent depuis bientôt dix ans la logique destructrice de la LME, en attendent beaucoup.

Reste à savoir si, dans le cadre des négociations commerciales entre GMS et leurs fournisseurs, qui ont officiellement débuté le 1er novembre, cette « charte d'engagement » sera sur la table des « box » de négociation. Et surtout si elle sera respectée.

En savoir plus >> [L'intégralité de la charte d'engagement](#)

A quoi s'engagent producteurs, transformateurs et distributeurs ?

Parmi les engagements de tous les signataires, figurent :

- mettre en œuvre, dès les négociations commerciales qui se sont ouvertes le 1er novembre, les principes des propositions économiques issues des travaux des premiers ateliers des États généraux de l'alimentation ;
- respecter strictement le cadre législatif et réglementaire en vigueur et veiller à la loyauté des relations ;

Parmi les engagements des agriculteurs, figurent :

- renforcer les organisations de producteurs, les interprofessions ;
- poursuivre la transformation des systèmes agricoles ;

Parmi les engagements de la coopération agricole, figurent :

- garantir une rémunération équitable et transparente des agriculteurs coopérateurs ;
- renforcer le recours à la Médiation de la coopération agricole en cas de désaccord entre les coopératives et leurs associés coopérateurs ;

Parmi les engagements des entreprises de la transformation, figurent :

- mettre en place des partenariats durables et équitables ;
- assurer un juste retour aux acteurs de la production des engagements pris ;

Parmi les engagements des distributeurs, figurent :

- assurer, notamment par une péréquation raisonnée et dans un esprit de transparence, un juste retour aux acteurs de la production ;
- assurer également, dans le cadre de la montée en gamme de l'offre alimentaire, un juste retour aux acteurs de la filière.

